



Doc. 15433
26 janvier 2022

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2021)

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4.11, insérer la phrase suivante:

«L'Assemblée appelle l'Ukraine à retourner à la mise en œuvre des accords de Minsk et à cesser d'anéantir sa propre population»

Déposé par:

KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
ARSHINOVA Alena, Fédération de Russie, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
KRUGLYI Vladimir, Fédération de Russie, NI
POPOV Evgenii, Fédération de Russie, NI
SARALIEV Shamsail, Fédération de Russie, NI
TOLSTOI Petr, Fédération de Russie, NI

1. 2022 - Première partie de session

